

## Procès-verbal

### Assemblée générale extraordinaire n°17

23 septembre 2016, Paris

#### Membres de l'assemblée générale :

Membre	Représenté par	Présent	Pouvoir	Porteur du pouvoir	Excusé
<b>Collège des industriels et fédérations industrielles (1)</b>					
Airbus	Claire Pelegrin		x	J. Bertrand (CNRS)	
Air Liquide	Florent Pinaroli		x	D. Bénéteau (Engie)	
Alstom					x
Areva					x
Arkema	Thierry Ziegler	x			
BASF	Hicham Khellou	x			
Bouygues Bâtiment Ile de France					x
CCECQUA					x
Europharmat					x
EDF	Valérie Lagrange	x			
Engie	Didier Bénéteau	x			
ExxonMobil Plateforme de Gravenchon	Christophe Sonnet		x	M. Descazeaux (personnalité qualifiée)	
Farmaclair					x
GR-gaz	Thierry Penaux	x			
Institut de soudure					x
Mutual de seguridad					x
OPPBTP					x
Pan American Energy					x
Ponticelli					x
Prezioso	Frédéric Marsac		x	M. Descazeaux (personnalité qualifiée)	
RATP					x
Repsol					x
RTE					x
Sanofi	Alain Lamaud		x	A-C. Lacoste (personnalité qualifiée)	
Siaap	Souleyman Bachir	x			
SNCF	Christian Neveu	x			
Solvay					x
Spie	Gilles Landry	x			
Suez	Marc-Xavier Joubert	x			
Syctom	Pascal Provost	x			
TIGF	Dominique Mokly		x	A-C. Lacoste (personnalité qualifiée)	
Tisséo					x
Total	Yannick Rouffignac	x			
UFIP					x
Une					x

Zac du Palays - 6, allée Emile Monso  
BP 34038 - 31029 Toulouse cedex 4 - France

Tél. +33 (0)5 34 32 32 00  
Fax. +33 (0)5 34 32 32 01  
[www.icsi-eu.org](http://www.icsi-eu.org) - [contact@icsi-eu.org](mailto:contact@icsi-eu.org)

association loi 1901 - siren 449 409 218 00020 - code APE : 9499 Z

Vinci Energies et systèmes	Yann Séguillon		x	Y. Rouffignac (Total)	
Vinci Energies Somag					x
<b>Collège des universités, écoles, instituts spécialisés et centres de recherche (2)</b>					
CNRS	Joel Bertrand	x			
IMDR	Philippe Le Poac	x			
INP Toulouse	Gilbert Casamatta	x			
Ineris					x
INSA Toulouse					x
IRSN	Elsa Gisquet	x			
UT1					x
<b>Collège des collectivités territoriales et organismes associés (3)</b>					
CESR Midi-Pyrénées					x
Idéal connaissances	Alicia Lenormand	x			
IPGR					x
Amaris					x
AITF	Georges Le Corre	x			
IRMA					x
Région Normandie					x
<b>Collège des organisations syndicales et associations (4)</b>					
CFDT	Jean-Paul Cressy	x			
CGT-FO	Jean-Jacques Oudry	x			
CGT					x
CFE-CGC					x
FNATH	Gilles Vacher		x	S. Bachir (Siaap)	
<b>Collège des personnalités qualifiées (5)</b>					
René Amalberti					x
Jean-Yves Bousigue			x		
René Deleuze		x			
Michel Descazeaux		x			
Philippe Essig			x	G. Casamatta (INPT)	
Yves Favard			x		
Bernard Heldt			x	M-X. Joubert (Suez)	
André-Claude Lacoste		x			
Nicole Maire					x
Francois Mongenet			x	G. Casamatta (INPT)	
Erwan Naour			x	G. Landry (Spie)	
Jean-Michel Pesteil					x
Bernard Petitpain			x	J. Bertrand (CNRS)	
Tony Pozzana			x	R. Deleuze	
Jean Claude Rébeillé					x
Marc Renard					x
Jacques Ripoché			x	R. Deleuze	
Gilles Vacher			x	S. Bachir (Siaap)	

Zac du Palays - 6, allée Emile Monso  
BP 34038 - 31029 Toulouse cedex 4 - France

Tél. +33 (0)5 34 32 32 00

Fax. +33 (0)5 34 32 32 01

www.icsi-eu.org - contact@icsi-eu.org

association loi 1901 - siret 449 409 218 00020 - code APE : 9499 Z

## Ordre du jour de la réunion :

1. Le projet d'achat des locaux Icsi Formation situés à Lyon (et modalités de financement)
2. La modification des statuts faisant suite à la décision prise par le Conseil d'administration du 23/06/2016 de la création de la succursale Icsi en Argentine.

## Introduction de la séance

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur André-Claude Lacoste, président de l'Institut pour une culture de sécurité industrielle (Icsi), souhaite la bienvenue aux participants. Il ouvre le 23 septembre 2016 à 14h, l'assemblée générale extraordinaire n° 17 de l'Icsi et présente l'ordre du jour. Pour des raisons pratiques, les participants conviennent d'inverser l'ordre des présentations.

→ **L'ordre du jour est ainsi adopté à l'unanimité.**

## 1. Modification des statuts

Monsieur Ivan Boissières, directeur général de l'Icsi, présente le sujet.

Le conseil d'administration réuni le 23 juin 2016, a décidé de l'ouverture d'une succursale de l'Icsi en Argentine au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il convient donc de modifier les statuts de l'Icsi afin d'assurer la cohérence de ceux-ci avec la dimension internationale prise par l'Icsi au cours des dernières années.

Monsieur Lacoste précise que ce dossier a fait l'objet d'un travail de réflexion en amont particulièrement important.

### → Résolution n° 1

*L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 « Objet » des statuts en remplaçant « en Europe » par « dans le monde », de la façon suivante :*

*« L'Association ICSI a pour objet de contribuer à faire progresser en France et dans le monde, dans les domaines fondamentaux de la sécurité, de la sûreté et corrélativement de la protection de la santé et de l'environnement, la culture de tous les acteurs de la société concernés : les entreprises, les riverains des sites, les organismes socioprofessionnels, les collectivités territoriales, les administrations, les associations, et les médias.*

*A cet effet, l'Association regroupe des entreprises de toutes les branches industrielles, des universités et des organismes de recherche, des instituts publics et privés, des collectivités territoriales, des organisations syndicales, des associations et des personnes physiques.»*

La résolution n° 1 est votée à l'unanimité moins une voix, Monsieur Ziegler représentant Arkema préférant s'abstenir.

## 2. Projet d'achat des locaux Icsi Formation à Lyon

Monsieur Marc Sénant, Responsable du pôle formation de l'Icsi, présente le projet d'achat aux participants.

Pour son activité de formation continue, l'Icsi est locataire d'un local d'environ 200 m<sup>2</sup> situé au 12, place Carnot, au centre de Lyon. Le propriétaire a fait connaître à l'Icsi son intention de vendre ces locaux au prix de 389 k€ euros. Après négociation, le prix a été ramené à 350 k€ euros.

Il est proposé de financer le projet par un prêt bancaire d'un montant plafonné à 350 k€ et d'une durée de 10 à 15 ans, les mensualités (remboursement + intérêts) étant très proches du montant du loyer actuel. Les frais d'enregistrement (environ 26 k€) seront financés sur fonds propres de l'Icsi. Le prêt souscrit serait garanti par une inscription en privilège de prêteur de deniers.

Une question est posée par le représentant de Spie concernant l'historique de l'implantation Lyonnaise et son possible essor pour les années à venir. Ivan Boissières rappelle que l'installation de l'Icsi à Lyon est historiquement liée à la présence de Rhodia et que, sur le moyen terme, cette présence pourrait se renforcer en lien avec les actions menées par l'Icsi dans les bassins industriels français.

### → Résolution n° 2

*L'Assemblée générale approuve l'acquisition des locaux dont l'Icsi est actuellement locataire, situés 12 place Carnot à Lyon, pour un montant maximum de 350 k€.*

La résolution n° 2 est adoptée à l'unanimité.

### → Résolution n° 3

*L'Assemblée générale approuve la souscription d'un emprunt bancaire, ayant pour objet l'acquisition des locaux mentionnés dans la résolution 2, d'un montant plafonné à 350 k€ et d'une durée comprise entre 10 et 15 ans. L'emprunt sera garanti par une inscription hypothécaire (vraisemblablement de privilège de prêteur de deniers).*

La résolution n° 3 est adoptée à l'unanimité.

### → Résolution n° 4

*L'Assemblée générale donne pouvoir au Président, Monsieur André-Claude Lacoste et au Directeur Général de l'Icsi, Monsieur Ivan Boissières, agissant ensemble ou séparément, avec faculté de délégation, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'achat et à son financement, objets des résolutions 2 et 3.*

La résolution n° 4 est adoptée à l'unanimité.

## Clôture de séance

Aucune question supplémentaire n'étant posée, Monsieur André-Claude Lacoste remercie les adhérents pour leur participation.  
Il rappelle que la prochaine assemblée générale de l'Icsi aura lieu le jeudi 27 avril 2017 au matin à Paris.

Monsieur André-Claude Lacoste clôt à 15h l'assemblée générale de l'Icsi n° 17 du 23 septembre 2016.



Joël Bertrand,  
Secrétaire de l'Icsi



André-Claude Lacoste,  
Président de l'Icsi

### Annexes :

- Support de présentation « Modification de statuts »
- Support de présentation « Projet d'achat des locaux Icsi formation à Lyon »

